

Canada  
Province de Québec  
MRC Lac-Saint-Jean Est  
MUNICIPALITÉ DE LABRECQUE

Labrecque, le 04 mars 2019

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Labrecque, tenue le 04 mars à 19 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de monsieur Éric Simard, maire.

Sont aussi présents :

Monsieur Pierre Gauthier, conseiller au siège n° 1

Madame Lia Tremblay, conseillère au siège n° 2

Madame Marie-Josée Larouche, conseillère au siège no 3

Madame Colombe Privé, conseillère au siège no 4

Madame Marjorie Côté, conseillère au siège no 5

Madame Audrey Roy, conseillère au siège no 6

Aussi était présente à cette assemblée :

Madame Bianka Simard, secrétaire

Aussi était absente :

Madame Suzanne Couture, secrétaire-trésorière directrice générale (absence motivée)

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue.
2. Remplacement secrétaire.
3. Lecture et acceptation de l'ordre du jour.
4. Exemption de lire les minutes de la séance du 04 février 2019.
5. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 février 2019.
6. Correspondance.
7. Comptes à payer :
  - 7.1 Factures de février au montant de 32 229.19 \$
  - 7.2 Chèques émis en février au montant de 192 864.23 \$
8. Mouvement contre le registre.
9. Achat compteur d'eau pour borne-fontaine.
10. Installation de compteurs d'eau non résidentiels.
11. Projet FDT- mise à niveau terrain de soccer.
12. Addenda projet FDT - mise à niveau terrain de soccer.
13. Appel d'offres public - SEAO- achat d'une rétrocaveuse.
14. Sécurité civile- demande d'aide financière - volet 2.
15. Dossier Jean François Fortin.
16. Dossier 9086-1709 Québec inc.
17. Varia :  

---

---

---

---
18. Période de questions.
19. Prochaine assemblée lundi le 01 avril 2019.
20. Levée de l'assemblée.

**MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la séance ordinaire.

43-19

**AUTORISATION SECRÉTAIRE SÉANCE DU CONSEIL**

Considérant que Mme Suzanne Couture, secrétaire-trésorière, directrice générale est absente pour cette séance du conseil (absence motivée mortalité);

En conséquence,

Il est proposé par Madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que Mme Bianka Simard, secrétaire soit autorisée à agir comme secrétaire pour cette séance en l'absence de Mme Couture.

**ADOPTÉE**

44-19

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après la lecture de l'ordre du jour faite par la secrétaire;

En conséquence,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que l'ordre du jour soit accepté avec la modification suivante. Le point no 16 est remis à une séance subséquente.

De laisser l'item Varia ouvert.

**ADOPTÉE**

45-19

**EXEMPTION DE LIRE LES MINUTES DE LA SÉANCE DU 04 FÉVRIER 2019**

Considérant que tous les membres du conseil ont préalablement reçu une copie de la séance du 04 février 2019

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'exempter la secrétaire de lire les minutes de la séance du 04 février 2019

**ADOPTÉE**

46-19

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 04 FÉVRIER 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Lia Tremblay

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le procès-verbal de la séance du 04 février soit adopté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière directrice générale

**ADOPTÉE**

**CORRESPONDANCE :**

- Aucune aide financière pour Moisson Saguenay Lac St-Jean
- Aucune aide financière pour le festival d'humour d'Alma
- Information concernant la nouvelle TECQ pour 2019-2023
- Lettre du ministère de l'environnement concernant notre barrage. Approbation des correctifs.
- Lettre d'intention concernant la participation du M.T.Q. aux travaux de réfection de la rue Principale

47-19

**AIDE FINANCIÈRE JOURNÉE DE LA FABRIQUE**

Considérant que M. Claude Vachon, Président de la Fabrique, nous demande une contribution financière qui aura lieu dimanche le 07 avril 2019;

Considérant que pour cette journée la municipalité prête la salle gratuitement pendant deux jours;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que pour l'année 2019, aucune aide financière ne sera donnée pour l'activité journée de la Fabrique

**ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

48-19

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 01 AU 28 FÉVRIER 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 01 au 28 février au montant de 32 229.19\$

D'approuver la liste des comptes déjà payée pour la période du 01 au 28 février 2019 au montant de de 192 864.23\$

D'autoriser la secrétaire-trésorière directrice générale à payer lesdits comptes au montant de 32 229.19\$

#### **ADOPTÉE**

Je soussignée, Suzanne Couture, secrétaire trésorière directrice générale, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution 48-19

---

**Suzanne Couture**  
*Secrétaire-trésorière directrice générale*

49-19

#### **OPPOSITION AU REGISTRE SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC**

Considérant que l'ex-premier ministre du Québec, M.Philippe Couillard à forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

Considérant que la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est en entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre a plus tard à la fin de janvier 2019(date anniversaire de la tragédie de la Mosquée de Québec);

Considérant que l'implantation de ce registre (\$ 17 millions pour la mise en place et \$ 5 millions annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

Considérant que le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

Considérant que le projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (qui est passé de \$2 millions à \$ 2 milliards) vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

Considérant que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être utilisées de façon à avoir un RÉEL impact sur la sécurité (en santé mentale, armes sur le marché noir, etc.);

En conséquence,

IL est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité de Labrecque invite les autres municipalités québécoises à demander aux députés, à la ministre de la Sécurité publique du Québec et au premier ministre de faire marche arrière en ce qui concerne la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction.

Que le conseil municipal de Labrecque exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre est intrusif, discriminatoire et inefficace.

Que plusieurs citoyens de Labrecque appuient le mouvement contre le registre.

Que le conseil municipal demande aux gouvernements du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

Que le conseil propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes nécessaires d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec M. François Legault, à la ministre de la Sécurité publique du Québec Mme Geneviève Guilbaut et M. Éric Girard, député Lac St Jean ainsi qu'à la M.R.C. Lac St Jean Est.

**ADOPTÉE**

50-19

**ACHAT COMPTEUR D'EAU POUR BORNE-FONTAINE**

Considérant que le gouvernement du Québec exige dans la stratégie de l'eau potable que les municipalités ayant une consommation plus élevée que la moyenne québécoise posent des compteurs d'eau dans les bâtiments non résidentiels qui sont susceptibles d'avoir une forte consommation d'eau potable ;

Considérant que certaines entreprises, dont les bleuétières plus particulièrement s'approvisionnent sur une borne-fontaine prévue à cet effet ;

Considérant qu'il serait opportun de comptabiliser le volume d'eau de ces entreprises pour les soustraire au volume d'eau résidentiel afin de réduire la consommation par personne ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque autorise l'achat d'un compteur d'eau pour comptabiliser l'eau sur les bornes fontaines chez Produits municipaux BCM au montant de 1 230.00 \$ plus taxes.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit no 03-19.

**ADOPTÉE**

51-19

**INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU NON-RÉSIDENTIELS - 2<sup>E</sup> MANDAT**

Considérant la résolution n° 149-18 concernant l'achat et la pose de compteurs d'eau non résidentiels ;

Considérant qu'il y avait des établissements à faire en 2019 et qu'une autre résolution devait être prise pour accorder le mandat pour installer les compteurs ;

Considérant que finalement, il reste qu'une seule entreprise a posé des compteurs au lieu de deux ;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marjorie Côté

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal de Labrecque autorise l'achat et la pose de compteurs d'eau aux frais de la municipalité par l'entreprise Plomberie Roy au montant de 2 400.00 \$ plus taxes.

L'établissement visé pour 2019 est le camping Domaine Lemieux où trois compteurs d'eau doivent être installés étant donné les trois branchements de l'établissement.

Attendu que cette dépense est autorisée selon le poste budgétaire 03 310 000 et certificat de crédit no 03-19.

**ADOPTÉE**

52-19

**PROJET MISE À NIVEAU DU TERRAIN DE SOCCER**

Considérant que notre projet mise à niveau du terrain de soccer a été accepté dans le cadre du programme politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la M.R.C Lac St-Jean Est;`

Considérant que ce projet est subventionné à 80%

Considérant que la municipalité doit fournir 20%

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Josée Larouche

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que le conseil municipal autorise de faire les dépenses avec les compagnies suivantes :

Le Groupe Sport inter	11 198.56 \$ taxes incluses
Clôture de Lac	13 795.85 \$
Entreprise Stéphane Audet, paysagiste	29 421.64 \$

Que le montant que la municipalité doit fournir soit 20% soit payé à même le surplus accumulé

Attendu que ces dépenses sont autorisées selon le poste budgétaire 23 080 000 et certificat no 03-19

**ADOPTÉE**

53-19

**ADDENDA - PROJET MISE À NIVEAU TERRAIN DE SOCCER**

Considérant que notre projet a été accepté par la M.R.C. Lac St-Jean Est;

Considérant que lors de notre demande de projet, la municipalité a oublié de faire la demande pour l'installation de deux projecteurs 400 watts sur deux poteaux de 35 pieds en bois;

Considérant que si le terrain est éclairé, les équipes vont pouvoir jouer plus tard;

Considérant que le filage pour les projecteurs doit être installé avant la mise en place du gazon;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Audrey Roy

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

De faire un addenda à notre projet et de faire la demande pour l'installation de deux projecteurs par la compagnie Valmo au coût de 5 710.00\$ plus taxes

**ADOPTÉE**

54-19

**APPEL D'OFFRES PUBLIC SEAO - ACHAT RÉTROCAVEUSE 2019**

Considérant que notre rétrocaveuse 2004 est à changer;

Considérant que cet achat coûtera plus de 100 000\$;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Gauthier

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

D'aller en appel d'offres sur le site SEAO pour l'achat d'une rétrocaveuse 2019

**ADOPTÉE SÉANCE TENANTE**

55-19

**SÉCURITÉ CIVILE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - VOLET 2**

Considérant que le règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Considérant que la municipalité de Labrecque souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Considérant que la municipalité de Labrecque atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la municipalité de Labrecque présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalise 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000\$ ;

Que la municipalité de Labrecque atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la (les) municipalité(s) locale(s) de Saint-Nazaire, Lamarche, L'Ascension-de-Notre-Seigneur, Saint-Henri-de-Taillon, Sainte-Monique, Saint-Ludger-de-Milot et Alma pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la municipalité de Labrecque autorise Madame Suzanne Couture, directrice générale, à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

#### **ADOPTÉE**

- **Le dossier de M. Jean-François Fortin est remis à une autre séance. Son dossier est à l'étude. On attend une réponse de la MRC Lac -St-Jean Est**

#### **Période de questions**

Monsieur le maire répond aux questions de l'assistance

56-19

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour;

En conséquence,

Il est proposé par madame la conseillère Colombe Privé

#### **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES**

Que la présente séance soit et est levée à 19 hrs 55

#### **ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
Éric Simard  
Maire

\_\_\_\_\_  
Bianka Simard  
Secrétaire

Je Éric Simard, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal

\_\_\_\_\_  
Éric Simard  
Maire



